

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 13 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 7 mai 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, Mme Virginie METRAL, M. Jacques CLAIRAUX, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Benoît BITON (suppléant de M. Pascal BEUVE)		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES, M. Thierry LAISNEY		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : M. Gérard CHARRAULT, M. Mickaël DANICAN, M. Raynald AVISSE	X	X
<b>Pouvoirs :</b>		
<b>Excusés :</b>		
<b>Nb de délégués en exercice : 21</b> <b>Nb de délégués titulaires présents : 20</b> <b>Nb de délégués suppléants présents : 1</b> <b>Nb de pouvoirs : 0</b>		

Le quorum est atteint. M. Serge BOSSARD a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2026-24 : Désignation d'un représentant du syndicat mixte du Point Fort à AMORCE**

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du Climat.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

**En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de désigner :**

- **Le Président Laurent PIEN comme représentant titulaire à AMORCE ;**
- **et Mme Corinne CLEMENT comme représentante suppléante.**

Ainsi délibéré en séance,  
Le 13 mai 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Serge BOSSARD



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **21 MAI 2026**

Mis en ligne le : **21 MAI 2026**